

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT-RÉGION  
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 21 novembre 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réception par le préfet : 16/12/2024

Publication : 16/12/2024

6<sup>ème</sup> séance de l'année

Séance du 29 novembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vendredi 29 novembre, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 30 minutes, s'est réuni uniquement en présentiel au centre culturel de Sonis (Rond-point IGNACE 97 139 Les Abymes), sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

**Etaient présents : 26 conseillers communautaires**

<b>Nombre conseillers :</b>
En exercice : 48
Présents : 26
Votants : 33 (dont 7 pouvoirs)
▪ Dont pour : 33
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

**Secrétaire de séance :**

Mme Marie-Andrée MANDIL

**Président :** M. Eric JALTON

**Vice-présidents :** M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Georges BREDENT (5<sup>ème</sup> vice-président)- M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau :** Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION

**Autres conseillers communautaires :** Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- M. Fred EUSTACHE- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alain SOREZE-EUGENE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

**En cours de séance :**

**Autre conseillère communautaire :** Mme Maddly GARGAR

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 7**

Délibération n°2024.11.06/596

Approbation du projet de mise en place gratification financière du geste de tri sur le territoire communautaire, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (l'AMI) « Incitation au geste de tri en Outre-mer » lancé par CITEO

**Vice-présidente :** Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente) à M. Teddy FOULE

**Autre membre du bureau :** M. Fabert MICHELY à M. Fulbert HENRY

**Autres conseillers communautaires :** Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU

Mme Jaqueline FAVORINUS Mme Lyliane PIQUION

Mme Magali MARCIN à M. Jean-Luc CELIGNY

M. Rosan RAUZDUEL à Mme Laisely PARAT-EDOM

M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER

**Nombre de conseillers absents excusés : 11**

**Vice-présidents :** M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président)- M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)-

**Autre membre du bureau :** Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX

**Autres conseillers communautaires :** Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Johane DAHOMAIS- M. Alix NABAJOH- Mme Nadège THEOPHILE- M. David DAMPIED

**En cours de séance :**

**Autres membres du bureau :** M. Pierre THICOT- Mme Tania GALVANI

**Rapporteur**

M. Chazy CIRANY

Membre de la commission  
Cadre de vie et service aux usagers

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 16 DEC. 2024

- publication sur le site internet  
ou notification, le : 16 DEC. 2024

**Nombre de conseillers absents non excusés : 4**

**Autre membre du bureau :** Mme Corinne PETRO

**Autres conseillers communautaires :** M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- M. Olivier SERVA

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2024

Publication : 16/12/2024

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le code des marchés publics, en particulier son article R2122-3-3 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU** la délibération du conseil communautaire n°2016.11/11/352 du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2021.12.11/246 du conseil communautaire en date du 17 décembre 2021, relative à la signature de convention de partenariat et d'avenants avec CITEO pour la collecte sélective des emballages ménagers recyclables et du verre sur le territoire communautaire ;

**Considérant** le rapport du président,

**Considérant** l'avis favorable de la commission cadre de vie et relations aux usagers rendu le 7 novembre 2024 ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission affaires financières émis le 12 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1-** D'autoriser la participation de CAP Excellence à porter le projet de gratification du geste de tri dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Incitation au geste de tri en Outre-mer » de CITEO.

**ARTICLE 2-** D'approuver le plan de financement de l'opération de gratification du geste de tri sur le territoire de CAP excellence se décomposant comme suit :

Dépenses prévisionnelles (HT)			Ressources prévisionnelles (HT)		
Projet de gratification du geste de tri (193 équipements, application, développement numérique, suivi et communication)	Coût total investissement + fonctionnement	1 092 510,00 €	CITEO	174 169,00 €	15,94%
			FEDER	874 008,00 €	80,00%
			Autofinancement	44 333,00 €	4,06%
	<b>Total</b>	<b>1 092 510,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 092 510,00 €</b>	<b>100,00%</b>

**ARTICLE 3-** D'autoriser le président à solliciter les aides et subventions auprès des partenaires financiers pour la réalisation du projet.

Réception par le préfet : 16/12/2024  
Publication : 16/12/2024

**ARTICLE 4-** D'imputer les dépenses et les recettes sur le budget de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (budget annexe environnement).

**ARTICLE 5-** De procéder à la création de l'AP/CP « gratification du geste de tri » sur le budget environnement.

**ARTICLE 6-** D'autoriser le président à mettre en œuvre les procédures de passation des marchés de valorisation des déchets collectés, conformément aux règles de la commande publique.

**ARTICLE 7-** D'autoriser le président à signer tout acte et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 8-** Le président, le directeur général, le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Aymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 13 DEC. 2024

Le président de séance

La secrétaire de séance

Le président

La conseillère communautaire

Eric JALTON



Marie-Andrée MANDIL

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 11 8 DEC. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Aymes, le 11 6 DEC. 2024
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 11 6 DEC. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 11 6 DEC. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le président du conseil d'administration de CITEO, le 11 6 DEC. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 11 6 DEC. 2024

